

FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

13, Place Albert 1er, B - 6530 Thuin (Belgique), tel : ++32.71.59.12.38, fax : ++32.71.59.22.29, internet : <http://www.fci.be>

Directives des juges

pour

le règlement international
des concours pour chiens de sauvetage de la FCI

IPO–R 2012



Ces directives ont été adoptées par le Comité Général de la FCI à Vienne le 12 avril 2012 et entrent en vigueur dès le 01.05.2012

Abréviations

JC	Juge du concours
CO	Conducteur
SA	Signe Acoustique
SV	Signe Visuel
CC	Chef de Concours
OCN	Organisation Canine Nationale

Règles générales

Le JC ne peut juger aucun chien dont il est propriétaire ou qu'il possède ou dont il est le détenteur.

Pendant son jugement, le JC ne peut influencer le travail de l'équipe maître-chien par son attitude.

Lors d'examens ou de concours sous la responsabilité d'une OCN, l'autorisation d'accès au terrain de la discipline A en dehors du travail de recherche est à la discrétion des organisateurs et du JC.

Il faut faire attention à ce qu'une faute qui se répète dans tout le travail (par exemple la position de base oblique) ne soit pas trop fortement pénalisée à chaque exercice. Une telle faute peut aussi être mentionnée dans l'appréciation globale et peut être prise en compte à ce niveau-là. Les signes acoustiques (SA) et/ou visuels (SV) non utilisés n'ont pas d'influence négative sur l'évaluation.

Si le chien exécute un exercice seulement après le 3^{ème} commandement, l'évaluation est 'insuffisant', s'il ne l'exécute pas, cet exercice est évalué avec 0 point.

Refuser un exercice ou une partie d'exercice est inadmissible et entraîne un avertissement.

Lors de la recherche en surface, le chien peut porter un collier lumineux ou un harnais. Cela peut par exemple être un feu clignotant ou un cyalume qui permet au CO de reconnaître son chien dans le noir. Par contre, les chiens ne peuvent pas être équipés de lampes facilitant leur orientation.

Approbation de la zone de test

Avant le début de l'épreuve, les JC doivent vérifier toutes les tâches qui leur incombent, tout particulièrement l'installation des terrains, et faire les rectifications nécessaires en accord avec le CC.

Si une rectification n'est pas possible, le JC prend la décision d'accepter ou non le concours. Un rapport doit être rédigé et envoyé au secrétaire de la commission des chiens de sauvetage de la FCI.

Horaire

Avant le début de l'épreuve, un horaire comprenant l'heure de passage des participants est établi.

Il faut veiller à ce que les JC ne soient pas en fonction pendant plus de 8 heures par jour et qu'une pause soit prévue après 4 heures de jugement.

Il faut également veiller à ce que chaque équipe maître-chien dans la même discipline et le même niveau soit jugée par le même JC.

L'horaire doit être respecté le plus strictement possible. Des modifications d'horaire sont autorisées suite à des retards dans le déroulement, des abandons et/ou des disqualifications. Dans ces cas, les modifications se font en accord avec les organisateurs et le JC.

Motifs d'avertissement par le JC

- avoir ignoré une instruction du JC
- aides non-autorisées pendant le travail de recherche
- avoir touché le chien pendant les exercices d'obéissance et de dextérité (sauf au moment de la récompense)

Arrêt du travail

Lors de l'arrêt d'une discipline, les points obtenus jusque-là sont acquis et le participant poursuit, si encore nécessaire, dans la discipline suivante de son épreuve.

Les raisons d'un arrêt sont :

- le chien quitte le terrain d'épreuve et ne revient pas auprès du CO après le 3^{ème} SA;
- une préparation insuffisante;
- un manque d'envie de travail;
- des problèmes physiques évidents;
- un 2^{ème} avertissement;
- l'utilisation de la nourriture ou d'un objet de motivation pendant le travail ;
- 2^{ème} fausse désignation

Disqualification

Lors de la disqualification, l'épreuve est immédiatement arrêtée. Aucun point ne sera attribué pour toute l'épreuve. La disqualification doit être motivée dans le carnet de travail. Le JC doit rédiger et envoyer un rapport écrit au secrétaire de la Commission de Chiens de Sauvetage de la FCI.

Les motifs de disqualification sont :

- conduite antisportive excessive du CO ;
- l'utilisation des moyens de contrainte sur le terrain d'épreuve ainsi que sur le terrain avoisinant;
- comportement agressif du chien ;
- avoir blessé une victime cachée ;
- peur du coup de feu ;
- manque de caractère du chien

Peur du coup de feu

Si le comportement du chien suscite des doutes en ce qui concerne la résistance au coup de feu, le JC est obligé de faire passer un examen supplémentaire. Le chien est placé sans laisse au milieu du terrain de travail, le CO doit s'éloigner d'environ 15 pas et deux autres coups de feu doivent être tirés.

En cas de disqualification les mesures suivantes peuvent être prises:

En cas de comportement agressif du chien à l'égard des personnes et/ou de blessure de la victime :

- ✓ Pas de blessure évidente:

Un avertissement de la Commission des Chiens de Sauvetage de la FCI.

En cas de récidive il existe la possibilité, à la demande de la Commission des Chiens de Sauvetage de la FCI auprès du Comité Général de la FCI, qu'une interdiction de participation d'un an ou à vie soit prononcée.

- ✓ Blessure évidente

La Commission des Chiens de Sauvetage de la FCI introduit une demande d'interdiction de participation.

Le Comité Général de la FCI peut prononcer une interdiction de participation d'un an ou à vie pour toutes les manifestations de la FCI.

En cas d'interdiction, la procédure suivante doit être respectée:

- Obtenir le point de vue du CO par écrit ;
- Obtenir les points de vue du JC, CC, de la personne blessée et de témoins éventuels par écrit également;
- La décision du Comité Général de la FCI concernant l'interdiction de participation;
- l'annonce de l'interdiction de participation avec toutes les données du chien (race, nom, date de naissance, numéro de puce et/ou tatouage) :
 1. au CO et son OCN par écrit et par email
 2. au JC et à l'OCN de la FCI où les faits se sont déroulés par email

Désignations

- **Règles générales**

Si un chien montre autre chose que ce qui est annoncé, mais qui est néanmoins prévu dans le règlement, la désignation peut être évaluée avec le qualificatif "suffisant" (par exemple le chien «Bringsel» qui aboie).

Si le chien n'utilise aucune des méthodes de désignation prévues par le règlement, malgré que le CO reconnaisse la désignation de la victime et en informe le JC, la désignation est évaluée avec le qualificatif "insuffisant".

- **Désignation des objets**

Le comportement du chien envers les objets clairement désignés n'a pas d'importance. Si le chien apporte les objets, il peut continuer sa recherche à l'endroit de la remise ou à l'endroit de prise des objets.

- **Aboiements**

Le chien doit aboyer continuellement et doit rester dans un rayon de 2 mètres maximum autour de la victime/l'endroit désigné jusqu'à ce que son CO le rejoigne. La nature du terrain doit être prise en considération. Gratter dans la recherche en décombres en plus des aboiements est également autorisé et l'interruption de l'aboiement pendant le grattage n'est pas une faute.

- **« Bringsel »**

Le contact constant avec le chien peut être interrompu dans certaines circonstances (suivant la nature du terrain) sans que cela ait une influence négative sur l'évaluation.

Tenir le « bringsel » nerveusement ou mâchonner le « bringsel » n'est pas une faute.

Dans la recherche dans les décombres, le chien ne peut pas être tenu en laisse.

Sont à considérer comme des fautes:

- le chien fait continuellement des allers-retours entre la victime et le CO,
- le chien aboie avant la prise du « bringsel»,
- le chien ne retourne pas directement vers la victime
- le chien laisse tomber le « bringsel ».

- **Désignation libre**

Pendant la désignation libre le chien peut entre autres:

- bondir sur ou pousser le CO,
- aboyer auprès de la victime et du CO,
- avoir un contact visuel avec le CO.

Tactique de recherche

Chaque composant dans l'évaluation de la tactique doit être estimé sur 10 points chacun.

Pour la tactique, les critères essentiels sont:

Prise en compte de la nature et de la forme du terrain, la direction du vent, estimation des capacités du chien, dans le cas de bâtiments aussi leur configuration (entrée, structure, ...), la dernière position connue des victimes, etc.

Lors des championnats nationaux et championnats du monde, des contraintes tactiques possibles quand le nombre de participants et l'horaire l'exigent.

Test de qualification CS-Q (RH-E)

Exercice de désignation et désignation de la victime: le chien doit aboyer pendant au moins 20 secondes. La victime doit être assise ou couchée.

Pendant l'épreuve d'obéissance et de dextérité, le chien porte un collier-chaîne à large maille.

Epreuves de pistage CS-P (RH-F) Echelons A et B

Avant le travail de pistage, s'il y a plusieurs concurrents, la piste est tirée au sort sur le terrain de pistage.

A l'échelon B, le niveau de difficulté de la piste doit être évident, comme par exemple des changements de terrain, des fossés, traverser des rues et/ou des chemins, etc.

Si le chien se couche à un endroit où il n'y a pas d'objet, le CO confirme qu'il n'y a pas d'objet et donne le commandement pour continuer la recherche (= - 1 point). La désignation fautive d'un objet qui est confirmée par le CO, entraîne une perte de points qui équivaut à un objet.

Si le CO annonce une désignation par aboiement et le chien désigne la personne clairement sans aboyer, la désignation est dévaluée de moitié (50%). Si le chien n'aboie pas correctement dans la bonne direction ou si le chien quitte la victime pendant de brefs moments, la désignation est évaluée avec un qualificatif maximum de 'satisfaisant'. Pour les autres méthodes de désignation, il en va de même.

Il appartient au JC de prolonger ou non le temps de travail après le dernier changement de direction et ce en fonction des circonstances.

Lors d'un arrêt de travail de pistage, le CO, son chien et le JC quittent le terrain immédiatement. Le chien ne peut pas continuer le travail de recherche et le JC prend une décision concernant une piste alternative.

Epreuves de surface CS-S (RH-FL)

Echelons A et B

Le travail de recherche en surface se fait au pas normal. Le CO n'est pas autorisé à courir.

Le CO reçoit un schéma détaillé sur lequel les limites de la surface sont reconnaissables. Il doit ensuite choisir sa tactique. Il ne peut pas contourner le terrain.

Si le CO trouve la victime, laisse son chien continuer à chercher librement et si le chien désigne ensuite correctement la victime cela n'a pas d'influence négative sur l'évaluation.

Explications concernant : « *Une désignation qui n'est pas confirmée par le CO est une faute, mais ne doit pas être évaluée comme une fausse désignation.* » Après une désignation non confirmée, le JC invite le CO dans un délai raisonnable à prendre une décision en ce qui concerne la poursuite du travail.

Si le chien s'éloigne de plus de 2 mètres de la victime, le qualificatif „insuffisant“ doit être attribué. Un chien qui ne désigne la victime que brièvement et retourne ensuite auprès du CO, ne reçoit aucun point pour cette désignation.

Le JC peut décider de faire continuer la recherche après découverte de toutes les victimes.

La victime doit quitter sa cachette après avoir été retrouvée et doit aussi enlever sa couverture et cetera.

Epreuves de décombres CS-D (RH-T)

Echelons A et B

Le JC porte des vêtements de protection adaptés pour le travail dans les décombres, en particulier un casque et des chaussures de sécurité.

L'utilisation des distractions comme le feu, moteurs en marche, des martèlements, bruits de tambour, des supports de son etc. se fait en concertation avec le JC.

Le personnel aidant doit se comporter de façon neutre pendant le travail du chien et ne peut pas le déranger.

La tentative du chien, après une désignation réussie, d'atteindre la victime d'une autre position plus proche, n'est pas une faute.

Si le chien a pris l'odeur d'une victime **de façon évidente** et quitte l'endroit sans qu'il essaie d'atteindre la victime d'une autre position plus proche, la désignation ultérieure de cette victime, même si le CO n'a pas confirmé la première désignation, ne peut être évaluée qu'avec le qualificatif "satisfaisant". Les erreurs supplémentaires dans le travail de désignation peuvent entraîner une diminution des points octroyés pour la désignation.

Le JC peut décider de faire continuer le travail de recherche après découverte de toutes les victimes.

Epreuve d'avalanche CS-A (RH-L)

Echelons A et B

Aucune couverture, sac à dos ou objet du même style ne peut traîner dans les trous non utilisés.

Par profondeur d'ensevelissement de la victime, on entend la hauteur du recouvrement.

Le récepteur (ARVA – Appareil de Recherche de Victimes d'Avalanche) est enseveli à une profondeur d'environ 30 cm.

Travail à l'eau CS-E (RH-W)

Echelons A et B

Les figurants et l'équipage doivent porter une longue combinaison en néoprène.

Le harnais de chien pour le travail à l'eau doit être un harnais conforme sans aides à la natation.

Les distances prescrites de 25 et 40 mètres doivent être marquées à la surface d'eau au moyen d'une bouée.

Le bout du câble doit être flottant et toujours renforcé. Le bout du câble au niveau des bouées de sauvetage doit aussi être renforcé.

Le capitaine du bateau doit avoir un aidant supplémentaire sur le bateau. L'aidant surveille le câble.

Pour éviter des contusions à la main en saisissant ou en tirant le câble, des gants de protection doivent être portés.

Pour la sécurité des chiens, l'aidant est couché sur la planche de surf, mais complètement immobile pendant tout l'exercice. L'ordre des deux distances est déterminé par le JC.

Obéissance et dextérité CS-P (RH-F), CS-S (RH-FL), CS-D (RH-T)

La position 'jambes écartées' du CO est une faute et a une influence négative sur l'évaluation de l'exercice.

Si aussi bien des SA et SV sont autorisés, le CO peut décider de n'utiliser qu'un des deux signaux. S'il utilise les deux, ils doivent être donnés simultanément.

Groupe: le JC peut décider que le groupe doit s'arrêter pendant que le CO exécute le "Huit".

Si pendant le contrôle à distance, le CO donne clairement un commandement incorrect pour une position, l'exercice est évalué avec le qualificatif 'insuffisant'.

L'objet d'usage courant est à présenter au JC avant le début du tirage au sort, il doit être prêt à l'emploi. Les boudins, des jouets ou objets similaires ne sont pas des objets d'usage courant. Les objets 'préparés' (les gants enveloppés ou autres objets assemblés) ne sont pas autorisés non plus.

L'échelle doit être équipée de deux bords latéraux. Si le chien n'atteint pas avec les deux pattes le dernier échelon et/ou si le chien est déposé au sol avant d'avoir atteint le dernier échelon, cela aura une influence négative sur l'évaluation.

Lors de l'exercice "diriger à distance" le CO peut non seulement changer sa position dans la direction indiquée pour le chien mais aussi faire un pas dans cette direction sans toutefois quitter sa place.

Si le chien ne parcourt pas la moitié de la distance, l'exercice peut au maximum être évalué avec le qualificatif "suffisant", si le chien n'indique pas une table, l'exercice doit être évalué avec le qualificatif "insuffisant".

« Coucher sous diversion » : l'endroit où le CO met son chien au coucher doit être à une distance minimale de 10 mètres de la table détachée ou des objets.

Le ratio du qualificatif "insuffisant" lors d'une position incorrecte doit être adapté à l'erreur. Un chien qui reste tout le temps assis calmement est évalué avec le qualificatif "insuffisant", des changements de position peuvent avoir une influence négative supplémentaire sur l'évaluation.

Obéissance et dextérité CS-A (RH-L)

Les règles générales et les règles d'exécution de tous les exercices qui correspondent à ceux de l'échelon B de CS-P (RH-F), CS-S (FL) et CS-D (T) sont comme décrits dans l'échelon B de CS-P (RH-F), S (FL) et D(T).

Les exercices 7 et 8 peuvent être exécutés séparément avant ou après le travail de recherche. (par exemple suivre des traces de ski jusqu'au terrain de recherche)

Obéissance et dextérité CS-E (RH-W)

Les règles générales et les règles d'exécution de tous les exercices qui correspondent à ceux de l'échelon B de CS-P (RH-F), S (FL) et D (T) sont comme décrits dans la discipline B de RH-F, FL et T.

La distance de 50 m aller et retour pour la conduite en bateau est suffisante dans toutes les échelons.

Les exercices 8 et 9 peuvent être exécutés séparément avant ou après le travail à l'eau.

Le texte allemand fait foi.